

**DECISION DU MAIRE EN DATE DU 10 MAI 2023**

Nous, Roger DIDIER, Maire de la Ville de GAP,

- **Vu** l'article L2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales ;
  
- **Vu** la délibération du 28 mai 2020 par laquelle Monsieur le Maire a reçu délégation de pouvoir par le Conseil Municipal, notamment pour la fixation des tarifs prévus au profit de la Commune ;
  
- **Vu** la décision N° D2023\_02\_87 du 10 février 2023 par laquelle Monsieur le Maire a reçu délégation de pouvoir par le Conseil Municipal, notamment pour la fixation des tarifs prévus au profit de la Commune
  
- **Considérant** la nécessité d'ajouter un tarif supplémentaire unique suite à la création du "challenge de la Borne" dans le cadre du Trail gapen'cimes ;
  
- **Considérant** la nécessité de regrouper sur une même décision l'ensemble des tarifs relatifs au "Trail Gapen'Cimes".

**DECIDE**

**Article 1** : Il convient de prendre une décision afin de regrouper tous les tarifs du Trail Gapen'cimes conformément à l'annexe jointe à la présente décision.

**Article 2** : Les tarifs ci-annexés seront mis en application à compter du caractère exécutoire de la présente décision.

**Article 3** : La décision antérieure énumérée ci-dessus est abrogée à compter de la prise d'effet et de la mise en application de cette présente décision.

**Article 4** : Les recettes seront imputées aux budgets correspondants.

**Article 5** : En application de l'article L.2122-23 du CGCT, la présente décision sera portée à la connaissance du conseil municipal lors de sa prochaine.

**Article 6** : Monsieur le Directeur Général des Services et Monsieur le Trésorier Principal sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision, dont l'ampliation sera transmise à Monsieur le Préfet des Hautes-Alpes.

FAIT ET ARRÊTÉ en MAIRIE, à Gap, le 10 MAI 2023

Le Maire



Roger DIDIER



Transmis en Préfecture le : 12 MAI 2023

Publié ou notifié le :

12 MAI 2023

Ville de Gap

## SPORTS

Direction des Sports

## TRAIL GAPENCIMES

Intitulé du tarif	Tarifs 2022		Tarifs 2023		% Augmentation
<b>TRAIL ROSE - Tarif individuel -</b>					
Jusqu'à la veille de la course	8,00	Euros	8,00	Euros	0,00
Le jour de l'épreuve	10,00	Euros	10,00	Euros	0,00
<b>TRAIL SAINT MENS - Tarif individuel -</b>					
Jusqu'au 15 août	12,00	Euros	12,00	Euros	0,00
du 16 août au 18 septembre	14,00	Euros	14,00	Euros	0,00
Du 19 septembre au jour de la course	16,00	Euros	16,00	Euros	0,00
<b>TRAIL P'TIT SAINT MENS - Tarif individuel -</b>					
Jusqu'au 15 août			12,00	Euros	12,00
du 16 août au 18 septembre			14,00	Euros	14,00
Du 19 septembre au jour de la course			16,00	Euros	16,00
<b>CHALLENGE DE LA BORNE - Tarif individuel - Unique</b>					
	-		40,00	Euros	40,00
<b>MARATHON 3 COLS - Tarif individuel -</b>					
Jusqu'au 15 août	40,00	Euros	40,00	Euros	0,00
du 16 août au 18 septembre	45,00	Euros	45,00	Euros	0,00
Du 19 septembre au jour de la course	50,00	Euros	50,00	Euros	0,00
<b>TRAIL LES CRETES - Tarif individuel -</b>					
Jusqu'au 15 août	25,00	Euros	25,00	Euros	0,00
du 16 août au 18 septembre	30,00	Euros	30,00	Euros	0,00
Du 19 septembre au jour de la course	35,00	Euros	35,00	Euros	0,00
<b>Tarif repas accompagnateur</b>					
Tarif repas accompagnateur	12,00	Euros	12,00	Euros	0,00

## Bordereau d'acquiescement de transaction

Collectivité : VILLE GAP (05)

Utilisateur : ACTES VILLE

### Paramètres de la transaction :

Numéro de l'acte :	<b>D2023_05_233</b>
Objet :	<b>Réactualisation des tarifs du Trail Gapen'Cimes</b>
Type de transaction :	Transmission d'actes
Date de la décision :	2023-05-10 00:00:00+02
Nature de l'acte :	Actes individuels
Documents papiers complémentaires :	NON
Classification matières/sous-matières :	7.1 - Decisions budgetaires
Identifiant unique :	005-210500617-20230510-D2023_05_233-AI
URL d'archivage :	Non définie
Notification :	Non notifiée

### Fichiers contenus dans l'archive :

Fichier	Type	Taille
<b>Enveloppe métier</b> Nom métier : 005-210500617-20230510-D2023_05_233-AI-1-1_0.xml	text/xml	1 Ko
<b>Document principal (Acte individuel)</b> Nom original : D_12637.pdf Nom métier : 99_AI-005-210500617-20230510-D2023_05_233-AI-1-1_1.pdf	application/pdf	60 Ko
<b>Document principal (Acte individuel)</b> Nom original : Tarifs TRAIL GAPENCIMES 2023.pdf Nom métier : 99_AI-005-210500617-20230510-D2023_05_233-AI-1-1_2.pdf	application/pdf	49.4 Ko

### Cycle de vie de la transaction :

Etat	Date	Message
Posté	12 mai 2023 à 17h13min49s	Dépôt initial
En attente de transmission	12 mai 2023 à 17h13min50s	Accepté par le TdT : validation OK
Transmis	12 mai 2023 à 17h13min51s	Transmis au MI
Acquiescement reçu	12 mai 2023 à 17h29min02s	Reçu par le MI le 2023-05-12